AGEX-Art.32-nov-2022

Visitez notre site pour plus d'informations : **www.cpne.ch**
www.cpne.ch/les-poles/batiment-et-construction

Nos partenaires et collaborations :

Association suisse des agents d'exploitation | Section Suisse romande

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
Département de la formation et des finances
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
Certification professionnelle pour adultes

CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois
Bâtiment et Construction
Rue de la Maladière 84
2002 Neuchâtel

032 843 48 00 cpne-bc@rpn.ch www.cpne.ch



AGENT-E D'EXPLOITATION PAR L'ART.32

Diplôme : **CFC pour adultes**

CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois
Votre talent, notre engagement !

AGENT-E D'EXPLOITATION CFC ART.32



Description de la profession

Cette formation s'adresse aux personnes qui gardent, nettoient et entretiennent des immeubles afin de les maintenir en état et de garantir le bien-être de leurs occupant-e-s.

Elles exécutent des tâches courantes de sécurité, d'ordre et de propreté.
Elles règlent l'usage des équipements collectifs et favorisent la cohabitation entre les gens.
Les agents-e-s d'exploitation sont responsables de l'entretien d'un ou de plusieurs bâtiments.
Personnes de confiance, ils et elles jouent un rôle qui varie selon leur lieu de travail : immeubles locatifs, commerciaux, bâtiments publics, écoles, hôpitaux, résidences, entreprises, etc.

L'art.32 de l'OFPr

S'adresse à des adultes au bénéfice d'une expérience professionnelle importante dans la profession visée.

L'article 32 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) permet d'obtenir, en emploi, le même titre professionnel que celui couronnant un apprentissage conventionnel.

Conditions d'admission en formation

- Être en possession de l'autorisation du service de la formation professionnelle, de votre canton de domicile.
- Avoir une expérience professionnelle dans une occupation correspondant au minimum à 1 an à 100% dans le domaine.
- Fin de scolarité obligatoire ou niveau de français B1, oral et écrit.

Aspects traités

- Nettoyage des bâtiments et des alentours
- Entretien des bâtiments et des installations
- Entretien des espaces verts
- Gestion et administration

Modalités de la formation

La durée de la formation est de 1 an, un soir par semaine (18h30 – 21h45) (hors vacances scolaires).

Les cours débutent en août.

Lieu de formation :
CPNE–BC
Maladière 84 / 2002 Neuchâtel Longues Raies 11 / 2013 Colombier

Un ordinateur personnel (PC) récent est obligatoire pour le suivi des cours.

Méthodes pédagogiques

La méthode s'appuie sur votre expérience afin de faire le lien entre votre pratique et la théorie.

Culture générale

Pour l'obtention du titre d'agent-e d'exploitation avec CFC, la culture générale est obligatoire, sauf si vous possédez une dispense. Elle comprend cinq modules théoriques.

Conditions d'obtention du CFC

Pour viser l'obtention du CFC par l'article 32, vous devez posséder, au moment des examens finaux, au moins 5 ans d'expérience professionnelle tous domaines confondus dont 2 ans à 100% dans le domaine d'activité des agents-e-s d'exploitation.

Titre obtenu

- Agent-e d'exploitation CFC.

Financement

Les personnes, sans titre de formation professionnelle initiale, peuvent bénéficier d'un financement complet ou partiel de la formation selon les bases légales en vigueur.

Pour les personnes employées dans une entreprise du canton de Neuchâtel, une aide à la formation est possible par le biais du FAPP (Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel).

Des cours de pratiques préparatoires sont recommandés afin d'optimiser les chances de réussite. Ceux-ci restent toutefois à la charge des candidat-e-s.

Renseignements

CPNE–BC

Pôle Bâtiment et Construction
Tél : 032 843 48 00

L'inscription est acceptée au plus tard une semaine avant le début de la formation, si des places sont disponibles.

Nombre de participant-e-s

12 participant-e-s au maximum

Inscription

L'inscription formelle est délivrée par le service de la formation professionnelle de votre canton de domicile, au plus tard, une semaine avant le début de la formation, si des places sont encore disponibles.

Pour le canton de Neuchâtel :
www.ne.ch/ocosp-adultes

CPNE centre de formation professionnelle neuchâtelois

Informations commerciales non contractuelles